

3^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

Organisées par le Journal de l'Action Sociale et le Conseil général du Rhône

Dans un
contexte
de crises :

TOUT CE QUI
DOIT, PEUT,
ET VA CHANGER



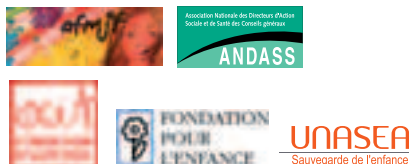
Le journal de
l'Action sociale
& du développement social

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

En partenariat avec:



Avec le soutien de:



**30 et 31
mars 2009**

Centre de congrès
Cité internationale
de Lyon



Lundi 30 mars 2009

SÉANCE PLÉNIÈRE

13 h 00 - Accueil des participants

14 h 00 - Présentation des Assises par Michel Mercier, sénateur, président du Conseil général du Rhône

14 h 15 - SÉQUENCE 1 : L'URGENCE DE CHANGER DANS UN CONTEXTE DE CRISES

La protection de l'enfance est impactée non seulement par l'explosion de la précarité économique mais aussi par l'approfondissement de la crise du lien familial et social et la perte des repères. Au même moment, les moyens se réduisent. Y a-t-il néanmoins des perspectives encourageantes ?

TABLE RONDE AVEC :

Gilbert Berlioz, sociologue, cabinet Conseil Recherche Évaluation Sciences Sociales (Cress).

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique.

Jacques Donzelot, sociologue, maître de conférences en sciences politiques à l'Université de Paris X.

Synthèse de la Table ronde par :

Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas).

DÉBAT avec la salle

15 h 45 - SÉQUENCE 2 : LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES DE LA RÉFORME EN COURS

Compte tenu de la nécessité d'évaluer la loi du 5 mars 2007, deux ans après sa promulgation, et de mesurer les premiers effets de la crise financière des collectivités locales sur le dispositif de protection de l'enfance, l'Odas a réalisé une enquête nationale auprès de tous les départements portant sur les modes d'organisation qu'ils ont mis en place, sur l'évaluation du partenariat local et des dispositifs de prévention, ainsi que sur les rapports de coopération avec les villes.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'ODAS SUR LES ORGANISATIONS DÉPARTEMENTALES en matière de protection de l'enfance suite à la loi du 5 mars 2007.

Présentation en avant-première par :

Anne Devreese, directrice adjointe Enfance-Famille du Conseil général du Nord, et **Didier Lesueur**, directeur adjoint de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas).

TABLE RONDE AVEC :

Paul Durning, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

Catherine Farinelli, conseillère déléguée à la protection de l'enfance près la Cour d'appel de Lyon.

Pascal Gouffier, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Andass).

Pierre Jamet, directeur général des services du Conseil général du Rhône.

Fabienne Quiriau, directrice adjointe de l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (Unasea).

DÉBAT avec la salle à partir de l'enquête.



Mardi 31 mars 2009

Matinée : TRAVAUX EN ATELIERS

09 h 00 - SÉQUENCE 3 : L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES COMME RÉPONSE À LA CRISE

Quelles que soient l'ampleur et la diversité des besoins sociaux issus du contexte de crises, la protection de l'enfance, et plus largement le soutien à l'enfance, doivent rester la toute première priorité des pouvoirs publics. Mais cette volonté ne suffira pas si la performance des modes d'intervention n'est pas au rendez-vous. D'où la nécessité d'identifier ensemble les enseignements des expériences innovantes susceptibles d'influencer positivement les pratiques, et d'en débattre.

6 ateliers au choix.

ATELIER 1

PRÉVENTION – COMMENT S'ATTAQUER AUX NOUVELLES FORMES DE PRÉCARITÉS ÉCONOMIQUES, RELATIONNELLES, IDENTITAIRES ?

Le bien-être d'un enfant requiert souvent un soutien de la collectivité en amont d'une démarche de prévention ciblée au titre de la protection de l'enfance. De l'accueil de la petite enfance au dispositif de réussite éducative, en passant par les actions collectives et les initiatives de développement social local, toutes ces actions doivent être mieux connues et davantage articulées au dispositif de protection de l'enfance. Débat autour d'exemples de bonnes pratiques impliquant les familles et de mise en synergie des acteurs.

Président : Pierre-Marie Charvoz, vice-président du Conseil général de Savoie, Maire de Saint-Jean-de-Maurienne.
Modérateur : Bernard Heckel, directeur du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).
Rapporteur : Jean-Michel Rapinat, chef du Pôle société de l'Assemblée des départements de France (ADF).

Expériences et contributions :

- **Marie-Françoise Bellée-Van Thong**, directrice de l'Enfance du Conseil général du Val-d'Oise.
- **Les espaces-rencontre pour le maintien des relations enfants-parents**, par **Annie Rousseaux**, directrice de l'association Aide dans les Conflits Familiaux (ACF 45).
- **Le relais parental du Doubs**, par **Annick Labourey-Benezet**, directrice.

ATELIER 2

INFORMATION PRÉOCCUPANTE – QU'EST-CE QU'UN ENFANT EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER ?

La loi du 5 mars 2007 a souhaité étendre le champ de la protection de l'enfance à tous les enfants susceptibles d'être confrontés à un danger. Il en résulte une vision plus large de la protection de l'enfance pour mettre en relief sa fonction de prévention. Mais il en résulte aussi un risque de confusion. Il s'agira donc de s'interroger sur ce que doit être une information préoccupante, et donc sur la manière d'évaluer les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de s'interroger sur les critères de prise en charge administrative ou de saisine judiciaire.

Président : Louis de Broissia, 1^{er} vice-président du Conseil général de Côte-d'Or.
Modérateur : Laurent Puech, vice-président de l'Association nationale des assistants de service social (Anas).
Rapporteur : Isabelle Dorliat, directrice générale adjointe en charge du pôle Enfance-famille et PMI du Conseil général du Rhône.

Expériences et contributions :

- **Les informations préoccupantes : définitions et traitements (Odas/Oned)**, par **Sandrine Dottori**, chargée d'études à l'Odas, et **Marie-Pierre Mackiewicz**, chargée de mission à l'Oned.
- **L'élaboration interprofessionnelle des grilles d'évaluation des facteurs de risques, dans le Rhône**, par **Véronique Ronzière**, médecin de PMI, et **Chantale Damgé**, coordonnatrice de la cellule Infos préoccupantes du Rhône.

Suite des ateliers 

Durant les deux journées, les débats seront commentés avec un "regard d'ailleurs" : Maria Raharinarivonirina, avocate, présidente de SOS villages d'enfants de Madagascar **et Carl Lacharité**, directeur du Groupe de recherche en développement de l'enfant et de la famille (Gredéf) à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ATELIER 3

CELLULES ET PROTOCOLES – COMMENT ORGANISER LE CIRCUIT D'INFORMATION ET LA COOPÉRATION DES ACTEURS ?

La question de la cellule d'information ne peut être traitée sans une analyse préalable des organisations propres à chaque territoire, non seulement en ce qui concerne le département, mais aussi les autres partenaires (Éducation nationale, Justice, hôpitaux,...). Certains territoires ont su mettre en place un système facilitant la centralisation de l'information préoccupante, la qualité de l'évaluation, et la coopération des acteurs. Ces bonnes pratiques, qui ont le mérite de faciliter l'accompagnement bienveillant des familles, sont-elles transférables ?

Présidente : Françoise Neymarc, présidente du Tribunal pour enfants de Lyon, Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF).

Moderateur : Anne Oui, chargée de mission à l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

Rapporteur : Geneviève Avenard, directrice générale de l'Association Acodège.

Expériences et contributions :

- **Catherine de la Hougue**, juge des enfants de Coutances (Manche).
- **L'élaboration interinstitutionnelle du guide "de l'information préoccupante au signalement judiciaire"**, par **Dominique Halnaut**, directeur général de l'Association départementale d'aide à l'enfance et à l'adolescence du Rhône (ADAEAR), et par **Emmanuel Roy**, inspecteur d'académie adjoint de Lyon.

ATELIER 4

CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE – QUELLE ÉVOLUTION EN MILIEU OUVERT ?

L'évolution du soutien en milieu ouvert n'obéit pas seulement à l'urgence de s'adapter à un contexte de crises. Elle répond aussi à la nécessité de s'appuyer davantage sur les réseaux de proximité, et de mieux assurer la personnalisation et la continuité de la réponse à l'enfant, comme nous y invitent de nombreuses initiatives engagées en France et dans d'autres pays.

Présidente : Dominique Nachury, vice-présidente du Conseil général du Rhône en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Moderateur : Catherine Briand, adjointe du chef du Bureau de l'Enfance et de la famille de la DGAS.

Rapporteur : Alain Grevot, directeur de services à l'Association Jeunesse Culture Loisirs et Techniques (JCLT-Oise).

Expériences et contributions :

- **Marie-Cécile Renoux**, déléguée d'ATD Quart Monde auprès de l'Union européenne.
- **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'Association Retis (Haute-Savoie).
- **Le Service d'éducation en milieu ouvert (Semo) du Calvados**, par **Jean-Pierre Mahier**, directeur du département milieu ouvert de l'Association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ACSEA).

ATELIER 5

CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE – QUELLE ÉVOLUTION EN MATIÈRE DE PLACEMENT ?

L'évolution du soutien en établissements ou en familles d'accueil s'est traduite par des avancées significatives depuis la décentralisation, mais de nombreuses difficultés demeurent et d'autres surgissent, avec la complexification des situations des jeunes pris en charge, et des familles, dans un contexte financier, de surcroît, de plus en plus contraint. Néanmoins, l'innovation demeure possible. Quel bilan peut-on faire ? Et quelles préconisations issues de ces expériences de terrain peut-on dégager ?

Président : Jean Pontier, ancien député-maire de Tournon-sur-Rhône et ancien directeur départemental chargé de mission à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Moderateur : Jean-Marie Vauchez, porte-parole de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

Rapporteur : Valérie Löchen, directrice Veille et stratégie de la Fondation d'Auteuil.

Expériences et contributions :

- **Claire Genneret**, Responsable du service PHOM (Placement à domicile) du Conseil général de l'Aube.
- **La collectivité pédagogique de Vercheny** (Drôme), par **Bernard Boutin**, directeur de la fondation Robert Ardouvin.

ATELIER 6

QUELLE ÉVALUATION PERMANENTE DU DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE ?

L'effet de ciseaux de plus en plus perceptible entre des dépenses qui explosent, et des recettes qui se réduisent, explique l'actualité des concepts d'évaluation et de performance sociale. En matière de protection de l'enfance, les exigences doivent essentiellement être orientées vers la qualité du parcours de l'enfant pris en charge. L'évaluation doit notamment prendre en compte l'effort en matière de prévention, la qualité des partenariats, et l'impact de la formation inter-institutionnelle et pluri-professionnelle. Comment procéder à ces analyses ? Et à partir de quels indicateurs ?

Présidente : Françoise Raynaud, directrice du Développement social au Conseil général de l'Isère, présidente de l'Association nationale des cadres de l'action sociale des départements (Ancasd).

Moderateur : Didier Chanal, directeur des Missions sociales de la Fondation pour l'Enfance.

Rapporteur : Claude Volkmar, directeur du CREA Rhône-Alpes.

Expériences et contributions :

- **Marceline Gabel**, chargée de cours à Paris X-Nanterre.
- **La démarche d'évaluation dans le Rhône**, par **Caroline Lopez**, directeur du service Protection de l'enfance au Conseil général du Rhône.



Mardi 31 mars 2009

Après-midi : SÉANCE PLÉNIÈRE

14 h 00 - SÉQUENCE 4 : L'INTERPELLATION DU POLITIQUE

Pour que la performance soit au rendez-vous, il importe que les orientations de la protection de l'enfance soient à tout le moins cohérentes, dans la définition des responsabilités, des moyens, et dans la mise en œuvre des démarches d'évaluation et de transparence.

RESTITUTION DES ATELIERS par **Jean-Michel Rapinat**, chef du Pôle société de l'Assemblée des départements de France (Atelier 1), **Isabelle Dorliat**, directrice générale adjointe en charge du pôle Enfance-famille et PMI du Conseil général du Rhône (Atelier 2), **Geneviève Avenard**, directrice générale de l'Association Acodège (Atelier 3), **Alain Grevot**, directeur de services à l'Association JCLT (Atelier 4), **Valérie Löchen**, directrice Veille et stratégie de la Fondation d'Auteuil (Atelier 5), **Claude Volkmar**, directeur du CREAL Rhône-Alpes (Atelier 6).

Et projection de moments choisis, filmés dans chaque atelier.

TABLE RONDE AVEC :

Yves Daudigny, président du Conseil général de l'Aisne, président de la Commission des Politiques Sociales et Familiales de l'Assemblée des départements de France (ADF).

Michel Mercier, sénateur, président du Conseil général du Rhône.

Jean-Jacques Trégoat, directeur général de l'Action sociale.

Najat Vallaud-Belkacem, adjointe au maire de Lyon chargée des Grands événements, de la Jeunesse et de la Vie associative*;

Dominique Versini, défenseure des enfants*.

Synthèse de la table ronde par Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et président de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas).

16 h 30 - Clôture par Monsieur François Fillon, Premier Ministre*.

17 h 00 - Fin des travaux

* Sous réserve

3^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

organisées par

le Journal de l'Action Sociale et le Conseil général du Rhône

En partenariat avec :

l'Assemblée des Départements de France (ADF),

la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS),

l'Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée (Odas),

l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (Oned).

Avec le soutien de :

l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF),

l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des conseils généraux (Andass),

la Fondation d'Auteuil,

La Fondation pour l'Enfance,

l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (Unasea).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

❶ **L'organisateur des Assises est L'Action Sociale**, agréé organisme de formation sous le **N° d'agrément formation 11753620475**

❷ **Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription au : Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.**

Le bulletin doit être accompagné :

du règlement des frais de participation

- par chèque à l'ordre de l'Action Sociale

- ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande

❸ **Montant des frais de participation :**

Tarif normal : 300€ TTC (250,84€ HT) par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, déjeuner du mardi (pas de déjeuner le lundi, la rencontre démarquant à 14 h 00) et documentation inclus.

Tarif dégressif : 250€ TTC (209,03€ HT) par participant(e) à partir de 10 inscriptions dans une même institution.

❹ **Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation par mail au signataire de l'inscription et au participant.**

❺ **En ce qui concerne les ateliers**, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiqué comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera le participant pour lui proposer un autre atelier.

❻ **Pour chaque inscription confirmée**, l'organisateur adresse :
- une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée
- une attestation de présence

❼ **Annulation**

Les demandes d'annulation par courrier ou par fax :

- reçues 15 jours ouvrés avant le 30 mars sont acceptées ;

- reçues entre 14 jours et 5 jours ouvrés avant le 30 mars entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 25 % des droits d'inscription ;

- reçues moins de 5 jours ouvrés avant le 30 mars, ou les absences pendant les Assises non prévenues, entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription. **Aucune annulation ne sera prise par téléphone.**

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

❶ **DATES**

Les **3^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance** auront lieu : **les lundi 30 et mardi 31 mars 2009.**

❷ **LIEU**

Centre de Congrès de la Cité internationale de Lyon
Entrée Amphithéâtre

50 Quai Charles de Gaulle, Lyon 6^{ème}.

Important : Le Centre de congrès dispose de plusieurs entrées sur un périmètre étendu. L'entrée directe pour les Assises est celle de l'Amphithéâtre (qui dispose de son propre arrêt de Trolleybus). Précisez-le également à votre taxi le cas échéant.

❸ **ACCÈS**

• **En voiture**, le Centre de congrès est situé à proximité du périphérique Nord. **Sortie :** Porte de St Clair.

• **En transports en commun :**

- **Au départ de la gare Lyon Part-Dieu :** prendre la ligne de Trolleybus C1 à l'arrêt Gare Part-Dieu Vivier Merle et descendre à l'arrêt Centre de congrès (terminus). Durée du trajet : 12 minutes.

- **Pour consulter le trajet de votre hôtel jusqu'au Centre de congrès**, vous pouvez aller sur le site des transports en commun de Lyon : www.tcl.fr (rubrique "Se déplacer", onglet "Itinéraires"). À titre indicatif le Centre de congrès est desservi par la ligne C1 du trolleybus, mais aussi la ligne de bus N° 58 (liaison avec la Presqu'île et le centre ville - Bellecour), et la ligne de bus N°4 qui rejoint la station de métro Foch.

❹ **HÔTELS**

La Cité internationale (et son Centre de congrès) est située à proximité du Parc de la Tête d'Or et à 15 minutes en voiture ou en tram de la Gare de Lyon Part-Dieu et du centre ville (Bellecour). De nombreux hôtels sont situés sur ces différents lieux, y compris sur le site même de la Cité internationale. Pour en savoir plus : www.lyon-france.com

❺ **RENSEIGNEMENTS**

Pour tout renseignement concernant ce programme ou votre inscription, n'hésitez pas à contacter :

Christine Dussaut au Journal de l'Action Sociale :
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19
E-mail : assises@lejas.com

Bulletin d'inscription - 3^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au Journal de L'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration.

PARTICIPANT : M. MME

Merci d'écrire très lisiblement

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone : **Portable :**

E-mail :

Adresse :

.....

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : **Atelier N°**

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) : **Atelier N°**

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

.....

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant.

N° d'agrément formation de L'Action Sociale : 1753620475



Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

- Par courrier, accompagné de votre règlement au :
Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS

- Pour les administrations, par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au 01 53 10 24 19, accompagné d'un bon de commande.

Pour tout renseignement :

Journal de l'Action Sociale

Christine Dussaut

Tél : 01 53 10 24 14

Mail : assises@lejas.com